

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 114 (1963)

Heft: 8

Artikel: Tourisme et forêts...

Autor: Corboud, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-765355>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La superficie boisée de notre pays, d'un million d'hectares environ, est placée par les effets d'une loi prévoyante, sous le contrôle avisé de services forestiers généralement très conscients des problèmes de la protection de la nature et du patrimoine. Il appartient à ces services privilégiés de mettre tout en œuvre pour que la forêt, où qu'elle soit, contribue au décor grandiose de notre patrie. Il y a des règles d'esthétique forestière qui sont toujours vraies. Appliquons-les avec bonheur en ne perdant jamais de vue que la forêt irrégulière et bien équilibrée, mélangée d'essences diverses et soignée selon toutes les règles de l'art, contribuera puissamment à la beauté sereine du pays. On ose bien affirmer que la forêt, ainsi comprise, restera toujours un pilier solide de la conservation de la nature et des sites.

Tourisme et forêts . . .

Par *H. Corboud*, Fribourg

Oxf. 907.2 : 911

L'industrialisation croissante active l'afflux des populations vers les centres : le travailleur « pendulaire » devient citadin d'adoption, l'arrière pays se dépeuple. A l'extension des villes, des régions suburbaines, de bourgades au caractère rural jusqu'ici jalousement conservé, succède la création de cités satellites...

Cette évolution démographique s'accompagne d'inconvénients inévitables pour l'hygiène et la santé des populations qu'accentue le déploiement d'une activité trépidante, sous un air pollué, au sein d'agglomérations encombrées, toujours plus bruyantes.

Il n'est pas étonnant, dès lors, que l'homme de l'ère atomique cherche à se libérer des contraintes qu'il subit : phénomène d'autodéfense, un besoin pressant de délassement moral et physique lui impose un retour à la nature où il recherche le calme, le repos, l'évasion aussi. Inconsciemment peut-être, l'homme défend un droit vital : le droit de respirer l'air pur, vivifiant qui régénère en l'oxygénant son organisme fatigué.

Sous des conditions sociales modernes, nettement progressistes, les loisirs s'organisent, nombreux, mieux compris, plus nécessaires aussi : avec eux, le tourisme se développe, prend l'aspect de migrations humaines estivales, hivernales, hebdomadaires, dominicales surtout. Sous toutes ses formes, le tourisme s'enfle au rythme progressif de la vulgarisation, de l'amélioration constante des moyens de locomotion, grâce aussi à la modernisation des communications, à la construction des routes nationales et de leurs réseaux routiers annexes. Flux et reflux constant, il entraîne les masses citadines vers les joies de l'évasion et du dépaysement, à l'écart des bruits, vers l'oubli des soucis...

*

De tout temps, la forêt a connu les faveurs des masses : plus que jamais, elle s'avère un aboutissement dans cette recherche d'isolement, de délassement moral et physique qui caractérise une époque économique prospère. Accueillante par essence, elle offre à ses visiteurs le calme, la tranquillité, le mystère aussi de ses vastes frondaisons : elle leur dévoile des beautés insoupçonnées, inconnues, ses secrets, leur dispense surtout et à perdre haleine, la pureté de son air frais.

Mais au fait ! Est-elle vraiment préparée à recevoir ses hôtes ? Peut-elle leur prodiguer, sans restriction, tous ses bienfaits, ajouter un nouveau fleuron à son caractère éminemment social et prétendre également au respect, à l'ordre, à la propreté, tous attributs de l'homme moderne, civilisé ?

Il faut en convenir : le monde forestier connaît mal le tourisme et ses exigences, son aménagement et son équipement. Quelques solutions, modestes, ont été adoptées, il est vrai, en faveur du tourisme pédestre, dans la forêt citadine essentiellement, en complément de l'équipement des stations thermales, touristiques et alpestres connues : sentiers et chemins, rigoureusement interdits à la motorisation ; places de jeu, parcs, bancs accompagnés de l'inévitable corbeille à ordures ; « belvédères » qui permettent la découverte d'un paysage nouveau, très tôt familier ; protections de rajeunissements forestiers, interdictions de passage enfin ! Réalisations positives certes, acquises sous la collaboration des pouvoirs publics, des sociétés locales de développement ou d'intérêt général, avec beaucoup de compréhension, d'esprit de sacrifice aussi des propriétaires forestiers...

Mais que fait-on en faveur du tourisme moderne ? L'expérience, en ce domaine, autant que le savoir-faire, manquent en forêt, mais non point la bonne volonté, le désir sincère de collaborer... Aussi est-il opportun d'aborder cette question sous ses aspects les plus variés, très nouveaux pour notre forêt. D'autres nations très industrialisées, plus motorisées aussi, nous ont précédés — par nécessité également ! — dans la recherche de solutions valables tout autant que profitables à la forêt : leurs expériences, adaptées aux conditions particulières de notre pays, doivent servir.

*

Fribourg, dans ce domaine, apporte une utile contribution : ses pôles d'attraction, connus au loin — l'antique cité des Zaehringen, trait d'union entre deux civilisations ; les bourgades historiques, médiévales de Morat, Romont, Estavayer-le-Lac, Gruyères et d'autres encore, joyaux jalousement protégés et conservés quoi qu'en disent certains esprits chagrins — se complètent de stations touristiques importantes — Le Lac Noir, Les Paccots, Charmey — qui offrent, dans leur diversité, un éventail de possibilités d'évasion aux touristes et « vacanciers » modernes. Canton essentiellement agricole, au caractère montagnard très marqué dans les préalpes singinoises, gruyériennes et veveysannes, son territoire s'étend des lacs jurassiens

jusqu'aux contreforts des Alpes, en passant par la vaste région des collines boisées des districts de la Sarine et de la Glâne. L'essor que connaît le tourisme prend ici un aspect réjouissant : à l'agrandissement de stations touristiques existantes succède la création de nouveaux centres qui assureront, aux régions restées à l'écart de l'industrialisation, de nouvelles possibilités d'occupation de la main d'œuvre et, partant, leur stabilisation.

Pour les « vacanciers » lacustres — leur nombre s'accroît sans cesse ! — des centres nouveaux sont en voie de réalisation... ou simplement projetés. L'initiative privée s'est imposée la mise en valeur de terrains jusqu'ici incultes, de grèves peu accueillantes : le sable fin et limoneux « sucé » du lac, la terre végétale transportée de chantiers voisins, recouvrent les surfaces nouvellement récupérées et assurent ainsi une judicieuse restitution de fonds à la construction. Les plans et projets de tels complexes modernes font l'objet d'examens approfondis par les services cantonaux responsables de l'application des prescriptions légales sur les constructions, la police du feu, l'hygiène et la santé publique, la protection de la nature, la police des forêts enfin. Architectes, paysagistes, ingénieurs forestiers sont non seulement appelés à les sanctionner : ils collaborent activement à leur réalisation. C'est ainsi que la forêt conserve ses droits : de nouvelles zones vertes modifient et embellissent d'anciennes étendues de roseaux ; la consolidation des berges, battues par les vents dominants, est acquise, complétée même par des enrochements en pierres naturelles. Les surfaces bâties, exemptes des habituelles clôtures de propriété, se trouvent virtuellement isolées par des groupes d'arbres, des bosquets qui les masquent aux regards par trop indiscrets... Parcs plus que forêts, les surfaces nouvellement aménagées s'insèrent harmonieusement dans un romantique paysage lacustre. En apportant son expérience des choses de la nature, l'ingénieur forestier participe au développement de l'équipement touristique moderne ; il contribue à la propagation de la sylve, en favorise la défense. La présence des arbres sur des terrains sans vocation définie en est la preuve tangible.

Aux touristes moins favorisés, de conditions plus modestes, des plages et places de camping confortablement installées, offrent, pour quelques heures à l'occasion d'un week-end, toutes possibilités de goûter aux joies du lac et des sports aquatiques. Par souci de protection des peuplements forestiers contre le feu d'une part, dans le but de sauvegarder d'autre part l'hygiène, la santé publique, l'ordre et la propreté, les grèves fribourgeoises des lacs jurassiens font l'objet de restrictions très supportables, qui vont de l'interdiction de camper et de faire du feu à la limitation de circulation des véhicules motorisés. Ce qui n'empêche pas le touriste de bénéficier des vastes zones vertes aménagées par l'ingénieur forestier et dans lesquelles sont introduits progressivement les peupliers, bouleaux, résineux en station : peu à peu se créent ainsi de nouvelles surfaces forestières protectrices qui feront long-temps encore le bonheur du touriste lacustre.



Photo 1

Versants nord de la Vudalla, avec tracé du skilift à gauche et tracé du télécabine à droite.
Vue d'ensemble.

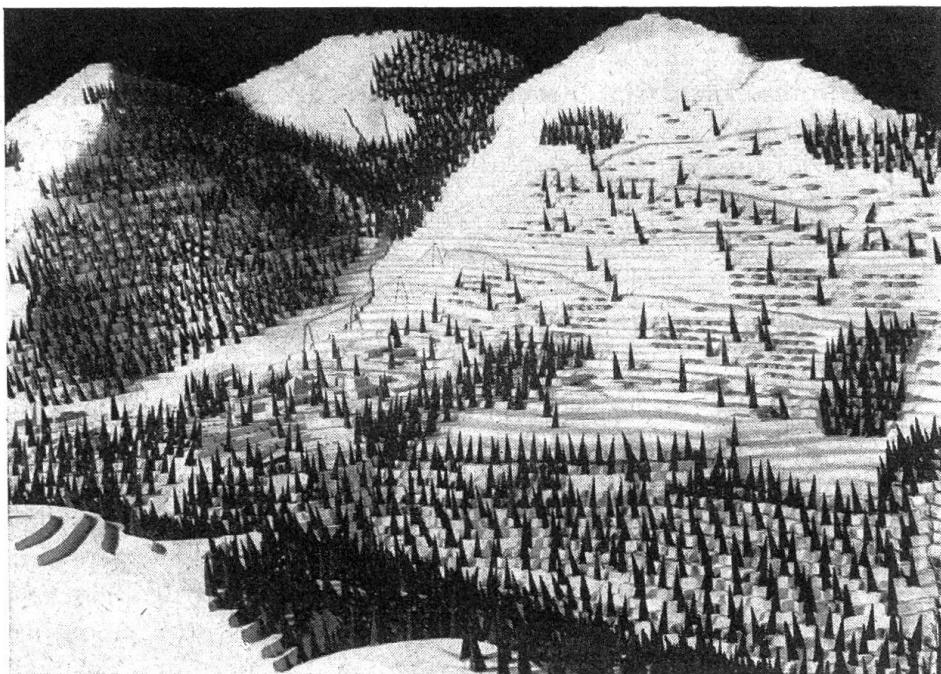
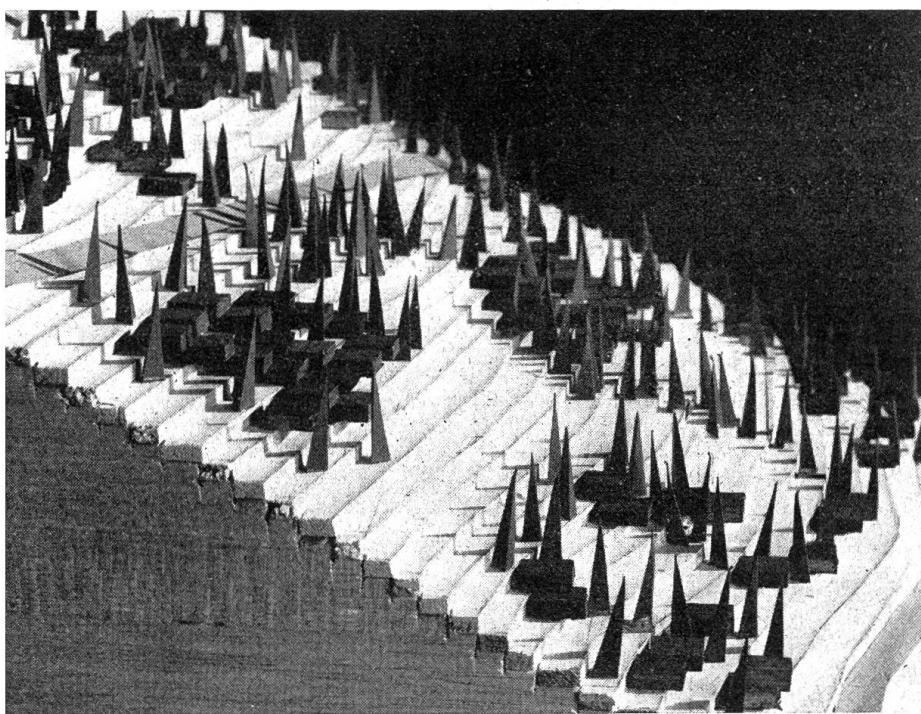
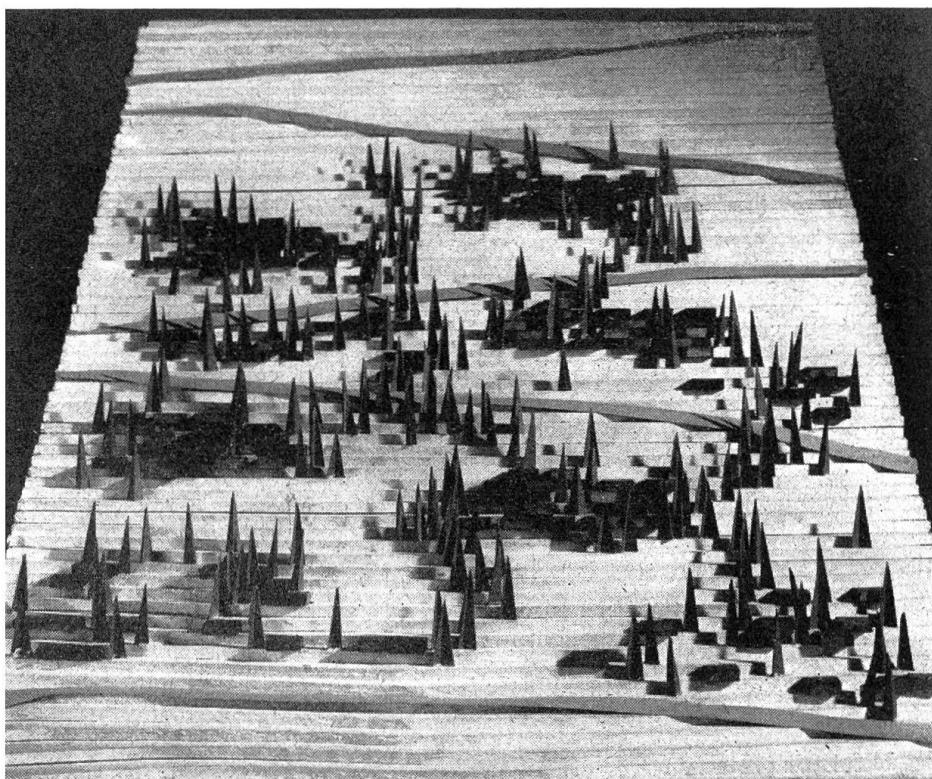


Photo 2

Photo de la maquette dressée selon plan d'aménagement de M. Prof. Dunkel, EPF.
A gauche, télécabine de Plan Francey, au milieu téléski pour débutants. On remarque également sur la gauche, les stations, le centre commercial de la future station avec zone d'hôtels, parcs pour véhicules, et en-dessous, les terrains réservés aux sports. Au-dessus du complexe, les groupes de maisons de vacances sur un pâturage arborisé.



Photos 3-4

Détails des groupes de maisons de vacances sur la pente de la Chaux:
arborisation du pâturage.

En montagne, les stations ou centres touristiques possèdent ce double avantage d'attirer les adeptes des sports d'hiver et d'offrir, aux vacanciers estivaux, le calme, la fraîcheur, l'air vif, le tout dans un cadre prodigieux, renouvelé. Très courus, parce qu'appréciés, de tels centres adaptent constamment leurs équipements d'hiver ou d'été aux exigences du tourisme moderne. En tels lieux aussi, la forêt, généralement préexistante, participe activement au développement touristique : selon des normes bien établies, elle livre passage aux divers tracés des téléskis, télésièges, télécabines, tous moyens modernes de « remontée mécanique » qui permettent d'accéder sans effort aux vastes champs de ski, aux belvédères qui sont les points de départ d'excursions. Dans ce domaine encore, la collaboration du maître de l'œuvre et de l'ingénieur forestier garantit la conservation de la forêt éminemment protectrice : le tracé des lignes de plus forte pente, l'implantation des immeubles, les distances de construction à proximité des forêts doivent recevoir l'assentiment des instances forestières. A elles incombent le marteillage des bois sur les tracés et emplacements choisis, l'estimation et la taxation des dommages forestiers, la compensation en nature des surfaces perdues. Le rôle de l'ingénieur forestier s'avère primordial, qui met à l'abri de nouvelles déprédations la forêt de montagne et lui restitué — souvent très largement sous la forme de reboisements ou d'une plus stricte délimitation du pâturage — une intégralité territoriale plus totale. Les exemples sont multiples, dans nos centres touristiques fribourgeois du Lac Noir, des Paccots notamment, où l'extension de la station et de ses aménagements s'est effectuée sans dommage pour la forêt, grâce à l'intelligente collaboration des propriétaires forestiers et des organes responsables du développement touristique. Et si quelques concessions ont été consenties par la forêt, du moins ont-elles été largement compensées par l'établissement de places de parcs pour véhicules et d'emplacements pour pique-nique convenablement équipés, par la création de chemins d'accès pour véhicules motorisés. A charge de l'économie touristique, les frais résultant de tels aménagements profitent à la forêt, en améliorent la pénétration, incitent enfin et surtout à l'ordre, à la propreté.

Que dire enfin des projets de centres touristiques nouveaux en voie de réalisation, en Gruyère principalement ? En complément d'un vaste réseau de téléskis et de télécabines, qui permettra aux touristes d'accéder facilement au Moléson, une nouvelle localité voit le jour, et avec elle de nouvelles perspectives pour la pratique des sports d'hiver, les villégiatures estivales. Moléson-village — tel est son nom — s'édifie sur de vastes pâturages. Une route cantonale — déjà réalisée — conduit les cohortes motorisées à pied d'œuvre. La société, maître de l'œuvre, s'est assurée la collaboration d'éminents urbanistes et d'esthètes distingués, afin que la réalisation de ce centre moderne, nettement différent à plus d'un titre des traditionnelles stations touristiques, soit en tous points une réussite complète. L'architecture générale et particulière de ce complexe se prévaut d'un modernisme fonctionnel : aussi est-elle fortement discutée, ce qui toutefois ne nous préoccupe

guère dans cet exposé ! Innovation : le droit de superficie, récemment entré dans nos concepts juridiques, préside, sans toutefois les limiter, à l'utilisation des terrains à disposition, à l'implantation des immeubles et, partant, au cadre général de la future localité touristique.

Tant ici que dans les stations en voie de développement, la forêt s'offre aux futurs touristes comme une nécessité : facteur d'embellissement, elle permet l'isolement, incite à la méditation, au calme. Elle consent à certains sacrifices, afin de permettre l'équipement plus complet de la station : les quelques servitudes qui la grèvent légèrement — conséquences de l'installation de voies d'accès, de télécabines et télésièges — sont largement compensées par la création de rideaux-abris, par l'arborisation projetée du village en puissance. L'aménagement rationnel de parcs pour véhicules, l'établissement de chemins pédestres sont autant de réalisations destinées à éviter d'éventuels dommages forestiers. Ces problèmes d'aménagement, d'équipement touristique sont examinés par le service forestier sous l'angle de la protection d'abord, mais aussi dans le sens d'une large coopération au développement touristique d'une région admirable.

Ces quelques cas concrets semblent prouver largement l'intérêt que voue, à l'économie touristique du pays, son service forestier : et si ses connaissances sont singulièrement limitées dans ce domaine, du moins a-t-il la volonté de collaborer activement à la réalisation de projets nouveaux et à l'amélioration de l'équipement de stations en voie d'extension. Le contact entre architectes, urbanistes, économistes, ingénieurs forestiers, ne peut que servir les intérêts de la forêt.

*

Aux divers aspects du tourisme conventionnel s'ajoute le tourisme motorisé qui, du retour des beaux jours et jusqu'aux portes de l'hiver, conduit en forêt le flot des migrations citadines avides d'air pur et frais, éprises de liberté ! Délaissant les axes routiers et leur encombrement, les cohortes motorisées affectionnent spécialement les routes secondaires, les voies détournées pour se perdre, au gré de l'humeur, sur quelque chemin forestier ou alpestre...

Forêts du plateau, des collines, des préalpes et des alpes, prairies et pâtrages accueillent un nombre croissant de touristes qui, souvent hélas, sont incapables de jouir des beautés de la nature et de la propriété forestière sans en abuser ! Non par méchanceté que surtout par irréflexion, par manque de savoir-vivre aussi... La forêt subit plus qu'elle n'accepte — actuellement du moins ! — cette nouvelle forme du tourisme : elle n'est pas préparée à recevoir ses hôtes, non qu'elle ne dispose de l'espace suffisant, mais simplement parce que ses moyens de réception sont limités ou font défaut.

Préoccupé par la protection, la conservation, la productivité, l'ingénieur forestier, maître de céans — tout comme son collègue, l'ingénieur agricole d'ailleurs ! — a tressé patiemment de vastes réseaux routiers qui rendent

accessibles, aux transports d'exploitation, étendues boisées, prairies et pâtrages les plus reculés, domaines réservés jusqu'ici aux seuls touristes pédestres. De nouveaux horizons sont ouverts au tourisme motorisé. Au gré de sorties dominicales, on découvre de nouvelles voies et avec elles, un visage nouveau du pays, de ses forêts, de ses alpages ! Tout naturellement aussi, on se veut « conquérant » moderne, qualités d'âme en moins, défauts... en plus !

Le touriste motorisé est généralement homme pressé: ne doit-il pas « échapper » rapidement aux contraintes du modernisme, vivre complètement ses rares instants de loisir ? Il veut s'isoler au maximum, avec sa famille et ses amis; il tolère mal la présence d'autres « conquérants », se sent « chez soi » sur la propriété d'autrui, oublie, trop souvent hélas, les règles élémentaires de la bienséance, celles que précisément, la forêt exige de ses visiteurs. Il faut enregistrer avec satisfaction les efforts que déployent les associations touristiques de notre pays — ACS et TCS en particulier — dans le seul but de rééduquer le touriste moderne, d'appliquer certains principes élémentaires d'hygiène, de propreté, de respect de la propriété aussi. Initiatives valables qui doivent se doubler d'aménagements spéciaux en forêt, notamment, en faveur des routes carrossables et de leur entretien, de la protection des boisés et de leurs rajeunissements !

La situation actuelle, il faut en convenir, n'est pas réjouissante pour le propriétaire forestier: la circulation motorisée croissante soumet à rude épreuve les chemins sinueux, aux profils en long fort variables, construits essentiellement pour un trafic lent et lourd. Sous l'effet de la vitesse, les chaussées se déforment, se ravinent; les accotements, abîmés lors du croisement des véhicules, servent de « places de parcs ou de stationnement » et se tassent, tout comme les bordures de talus sous l'effet de poussées latérales. L'évacuation des eaux de surface n'est plus assurée normalement, ce qui accélère la dégradation d'ouvrages fort onéreux. L'entretien, la remise en état d'un chemin forestier ou alpestre coûte, en de telles conditions, de 30 à 120 centimes le mètre courant annuellement: il s'inscrit entièrement à charge du propriétaire du bien-fonds. Certes, les subventions fédérales et cantonales facilitent la construction de routes d'exploitation, améliorent partant, les rendements forestiers et agricoles. Mais, est-il équitable de faire supporter aux seuls propriétaires fonciers les charges onéreuses d'entretien de réseaux routiers importants ?

Interdire le tourisme motorisé est certes possible: c'est contraire pourtant au principe de généreuse hospitalité dont s'entoure la forêt ! C'est aussi, dans une certaine mesure, restreindre ce droit vital à l'air pur dont nous faisions état par ailleurs. Des limitations justifiées sont acceptées par le tourisme motorisé: il ne s'agit en fait que de palliatifs.

La construction des routes forestières ou alpestres doit actuellement tenir compte des exigences d'un tourisme motorisé en plein développement. Les superstructures des chaussées sont à « penser » sous l'angle de la réduc-

tion des frais d'entretien. Dès lors, le maître de l'œuvre fera usage largement de tapis conventionnels, de chapes en ciment, revêtements modernes aptes à supporter de façon durable, les contraintes d'une circulation motorisée toujours plus dense. Places de croisement et d'évitement assurent la fluidité du trafic, limitent l'usage des accotements et leurs conséquences néfastes pour le maintien des chaussées. Les anciennes voies carrossables sont à réadapter aux conditions actuelles : mise en forme des profils, élargissement de la chaussée, revêtement enfin. Et pour inviter le touriste à l'ordre, à la propreté, au respect de la propriété, il s'avère nécessaire de compléter cet équipement routier amélioré ou moderne, par diverses installations touristiques : emplacements de parcs pour stationnement des véhicules, places de pique-nique pourvues de points d'eau, d'abris, de foyers, de tables et de bancs rustiques et solides, dépotoirs à ordures.

Il est évident que le propriétaire foncier ne peut faire seul les frais d'un aménagement touristique ainsi conçu. Pouvoirs publics, sociétés régionales de développement, associations touristiques sont appelés à participer financièrement aux constructions nouvelles et améliorations routières, à endosser complètement les charges d'installations de l'équipement touristique en forêt notamment. Par les droits perçus sur les carburants, le tourisme motorisé alimente généreusement les recettes fédérales et cantonales : les bénéfices réalisés ne sont pas totalement absorbés par la construction des routes nationales et cantonales, par l'entretien des grandes voies de communication ! Il est juste de prétendre à quelque rétrocession des droits perçus en faveur des propriétaires fonciers : à ce prix, la forêt peut accepter le tourisme motorisé, le favoriser même dans son désir sincère de collaborer au développement d'un secteur économique important de notre pays.

*

En abordant le thème « Tourisme et forêts », nous avons désiré relever la complexité des aspects du développement touristique pour la forêt et l'économie forestière. A la nécessité de protéger les « espaces verts » s'allie l'obligation d'en favoriser l'accès, la pénétration afin que la forêt remplisse toujours mieux le rôle éminemment social qui lui est imparti et qui, finalement, la fait comprendre et surtout respecter !

Cela postule toutefois :

- la révision des dispositions légales relatives au subventionnement, par les pouvoirs publics, de l'aménagement des réseaux routiers en forêt, de leur adaptation aux exigences de la motorisation et de leur entretien ;
- la participation financière active des milieux économiques et associations intéressés au développement du tourisme, dans le sens d'un sensible allégement des charges qui grèvent lourdement les rendements forestiers notamment.

Les débats sont ouverts en vue de la recherche de solutions équitables !